



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile,  M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : MME VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc,  MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert,  M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier  M. VALENTINI Géraud à MME VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Renouvellement de la convention de médecin de crèche avec le Docteur REBOUL – Service d'accueil régulier familial (SARF – crèche familiale) du Clermontais**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 17 Décembre 2008, le conseil communautaire a approuvé une convention de médecin de crèche à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le

Docteur REBOUL, médecin à CLERMONT L'HERAULT, pour des prestations au sein du service d'accueil familial intercommunal (SARF – crèche familiale).

Il ajoute que cette convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2009, il convient de la renouveler aux conditions suivantes :

- La présente convention serait établie du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 et ne pourrait être reconduite que de façon expresse.
- vacations organisées, en moyenne une fois par mois selon les besoins du Centre Petite Enfance, pour un tarif horaire établi selon la base d'une consultation par heure de vacation.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

**ADOpte** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Docteur REBOUL pour l'exécution de prestations au sein du service d'accueil familial intercommunal (SARF – crèche familiale), telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.